

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018
DELIBERATION N° 36

L'an deux mil dix huit, le cinq avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le
06 avril 2018*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h16), MM. NEYS (jusqu'à 23h20), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, LALANNE (à partir de 18h45), SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE (à partir de 21h00), MEYZENC, MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes LARRE, ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE jusqu'à 18h16, M. NEYS par M. SOROSTE à partir de 23h20, Mme LANGLOIS par M. ESCAPIL-INCHAUSPE, M. ARCOUET par M. SALDUCCI, M. LALANNE par M. ESMIEU jusqu'à 18h45, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE jusqu'à 21h00, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme CANDILLIER par M. UGALDE, Mme BELBARAKA par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par Mme DURRUTY.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Neys,

OBJET : ESPACES PUBLICS CADRE DE VIE – Résidence Aturri, 13 rue Aristide Briand - Participation de la Ville de Bayonne aux travaux de réfection d'une partie de trottoir.

Le trottoir situé au droit de la sortie de la résidence Aturri, située 13 rue Aristide Briand, s'est affaissé en partie. Celui-ci, appartenant à la copropriété, est utilisé par des usagers de la résidence mais également par ceux du domaine public.

Foncia Bolling Gomez, syndic de cette résidence, a sollicité ainsi une participation de la collectivité pour la réfection de la partie dégradée de ce trottoir ouvert à la circulation publique.

Dans ce cadre, la ville de Bayonne propose de prendre à sa charge 50 % du financement des travaux de remise en état, comme c'est le cas pour tous travaux sur les voies privées ouvertes à la circulation générale.

Le devis estimatif proposé par l'entreprise Toffolo, joint en annexe, a été validé par l'assemblée générale de la copropriété.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver le versement au syndic de copropriété, l'agence Foncia Bolling Gomez, 50% du montant TTC des travaux envisagés soit une participation prévisionnelle de 1 259,46 €, et ce après vérification par les services techniques municipaux de la qualité de la prestation réalisée.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne